



Journée internationale de l'Alphabétisation 8 septembre 2007

Des moyens accrus et une réforme des pratiques de financement pour le secteur de l'alphabétisation en Région wallonne

*Jean-Marie Schreuer – Président et Anne-Hélène Lulling – Directrice
Lire et Ecrire en Wallonie a.s.b.l.*

Aujourd'hui, en Belgique, aussi choquant que cela puisse paraître, 1 adulte sur 10 a toujours d'importantes difficultés à lire et écrire.

Pour enrayer ce phénomène qui est à l'origine de nombreuses exclusions, il est urgent que chaque personne qui le souhaite, puisse avoir accès à une alphabétisation de qualité.

A l'occasion de la Journée internationale de l'Alphabétisation, Lire et Ecrire en Wallonie demande des **MOYENS ACCRUS** pour répondre aux besoins de **TOUS LES PUBLICS** très démunis et une réforme des **PRATIQUES DE FINANCEMENT** des pouvoirs publics.

La mission fondamentale de Lire et Ecrire a pour buts de promouvoir et de développer l'alphabétisation dans une perspective d'émancipation des personnes et de changement social vers plus d'égalité.

Pour répondre à cette mission en Région wallonne, Lire et Ecrire souhaite des moyens accrus

pour la création de formations supplémentaires d'alphabétisation ...

De manière récurrente, et dans presque toutes les sous-régions de Wallonie, les capacités d'offre de formation ne permettent pas de répondre de manière satisfaisante à la demande et ce, particulièrement **dans les zones urbaines**.

Des listes d'attente existent dans différentes villes comme Liège et Charleroi. Dans certains endroits, le délai d'attente pour obtenir une place en formation peut dépasser 6 mois. Nous réclamons donc des moyens supplémentaires pour pouvoir organiser les formations indispensables.

En zone rurale, les besoins sont tout aussi importants, mais les caractéristiques propres aux personnes en difficulté de lecture et d'écriture habitant ces communes rendent l'organisation des formations plus complexe encore. D'une part, elles ne désirent pas que leurs voisins soient au courant de ce problème et d'autre part, elles ont plus de difficultés à se déplacer car elles vivent dans des communes souvent moins bien desservies par les transports en commun.

Pour répondre à ces besoins spécifiques, il est donc particulièrement important de concevoir des actions de sensibilisation et de développer une **offre de proximité**.

En outre, depuis 2006, dans le cadre du Plan Stratégique Transversal 3 de la Région wallonne, Lire et Ecrire mène une action de sensibilisation et de formation des agents du Forem et des CPAS en vue de leur permettre de mieux dialoguer avec les personnes analphabètes, de mieux les orienter et de permettre à la demande de s'exprimer.

Cette action commence à porter des fruits : de nouvelles demandes d'alphabétisation émergent auxquelles nous ne pouvons pas toujours répondre, l'offre de formation n'étant pas suffisante.

... accessibles à tous

Le public suivant actuellement les formations en alphabétisation a de multiples origines et de multiples caractéristiques. En Région wallonne, au vu des statistiques collectées en 2006, nous constatons que le secteur de l'alphabétisation a touché 7.438 apprenants dont 37% d'hommes et 63% de femmes. Le public est constitué à 41% de personnes qui sont en recherche d'emploi, 7 % sont des travailleurs et 52% ont des statuts divers.

Lire et Ecrire lutte pour l'**accès de tous** à l'éducation et à la formation. Aujourd'hui, les financements en Région wallonne sont quasi exclusivement centrés sur les personnes qui ont une perspective d'insertion socioprofessionnelle¹.

Or, 52% des apprenants ne sont pas dans une logique d'insertion socioprofessionnelle. Ce sont des personnes qui, soit, ne sont pas en recherche d'emploi telles que les femmes ou les hommes au foyer, les pensionné(e)s ou, soit les personnes qui ne peuvent s'inscrire comme demandeur d'emploi bien que recherchant du travail, tels les demandeurs d'asile ou les personnes en très grande précarité.

Lire et Ecrire demande que la politique menée aujourd'hui par le Ministre wallon de la Formation professionnelle (principale source de financement du secteur de l'alphabétisation) puisse être suivie par ses collègues dans le cadre de l'Action sociale.

Le droit de ce public à une offre d'alphabétisation est aujourd'hui mis en danger de manière accrue par l'obligation imposée aux opérateurs (EFT-OISP) dans le nouveau décret d'insertion socioprofessionnelle de recentrer leur action sur le seul public administrativement admis en insertion socioprofessionnelle.

La Région wallonne doit donc développer d'urgence un **soutien structurel aux actions d'alphabétisation pour toutes les personnes en projet d'insertion sociale**.

pour la mise en place de dispositifs territoriaux pour l'alphabétisation

Le projet « *Dispositifs territoriaux pour le droit à l'alphabétisation et la prise en compte des personnes illettrées* » financé par le Fonds social européen et coordonné par Lire et Ecrire en Wallonie a été mis sur pied pour faire reculer l'analphabétisme en explorant de nouveaux moyens de lutte contre les exclusions.

Lancé en janvier 2005, ce projet expérimental, a permis de réunir 150 acteurs-clés d'une zone géographique déterminée (ici la Wallonie) pour leur permettre d'agir de manière plus cohérente et efficace dans ce domaine.

A l'occasion de la Journée internationale de l'Alphabétisation, Lire et Ecrire en Wallonie publie une brochure relatant cette expérience

« *Les dispositifs territoriaux pour le droit à l'alphabétisation et la prise en compte des personnes illettrées – un partenariat régional et sous-régional wallon pour lutter contre l'illettrisme*² ».

Aujourd'hui, un certain nombre de réflexions et d'actions ont été initiées, mais le processus doit se poursuivre.

Lire et Ecrire demande donc au Gouvernement wallon de s'impliquer plus avant dans le projet pour lui permettre de passer à sa phase de réalisation et d'appuyer ainsi les orientations développées au sein du Comité de pilotage de la Conférence interministérielle sur l'alphabétisation.

Celles-ci visent **la mise en place de dispositifs territoriaux permanents** dont l'action se situera dans le prolongement du projet expérimental.

¹ Le *nouveau décret sur l'Insertion socioprofessionnelle* devrait stabiliser le secteur en agréant les opérateurs, dont 23 développent des actions d'alphabétisation, pour une durée de 3 ans et en leur assurant à tous un financement à l'heure stagiaire identique pour une même action. Mais ce décret ne s'adresse naturellement qu'aux demandeurs d'emploi, soit une petite moitié des personnes qui suivent actuellement des formations d'alphabétisation.

² Brochure incluse dans la farde de presse

Pour pouvoir effectuer correctement son travail, Lire et Ecrire souhaite des pratiques de financement :

répondant à une logique structurelle et non pas conjoncturelle

Aujourd'hui, l'ensemble des actions d'alphabétisation en Région wallonne sont largement financées par **des sources de financement conjoncturelles (entre 60 et 70 %) et relativement peu structurelles (entre 30 et 40 %) ³**.

Nous en voulons pour preuve, les différents appels à projets lancés en Région wallonne pour répondre aux besoins du secteur (notamment dans le cadre du décret relatif à l'intégration des personnes étrangères, du dispositif alphabétisation du Plan Stratégique transversal 3 de la Région wallonne ou du dispositif de la Conférence nationale pour l'Emploi (CNE) à destination des demandeurs d'emploi).

Bien que le nombre élevé de projets rentrés ait montré l'importance de ces besoins, le mode de fonctionnement des appels à projets – projets de courte durée – non seulement ne stabilise pas le secteur, mais contribue à le déréguler, comme le fait toute politique basée sur des appels à projets.

Ces politiques peuvent en effet contraindre les associations à licencier des formateurs sous contrat à durée indéterminée, pour ne plus engager que des formateurs pour la durée déterminée du financement du projet. Ce qui pose problème, non seulement pour la stabilité de l'offre de formation et de l'emploi, mais aussi pour la qualité des actions.

D'une part – et toutes les études le montrent – plus les actions sont courtes et ciblées, plus elles éliminent les personnes les plus précarisées et celles qui ont le plus besoin de formation.

D'autre part, plus les financements sont stables et cohérents, plus les associations peuvent investir dans la qualité et adapter leurs actions au fur et à mesure de l'évolution des publics et de leurs besoins.

Enfin, ces appels à projets écartent les associations locales de proximité qui n'ont pas toujours les moyens de s'investir dans la 'subsidiologie'.

Et transforment peu à peu – conformément aux logiques de marché à l'œuvre au niveau mondial et européen – des politiques de partenariats entre le secteur associatif et le secteur public en pratiques de sous-traitance.

offrant une réponse claire sur le financement du secteur à partir de 2008

Le secteur de l'alphabétisation est largement tributaire des montants alloués chaque année par les pouvoirs publics qui le soutiennent. Cette situation rend particulièrement délicate la gestion des associations quand on sait que toutes sont aujourd'hui en questionnement sur leur financement pour les années 2008 et futures.

Lire et Ecrire demande donc aux pouvoirs publics d'obtenir, de manière anticipative, une indication des montants qui seront alloués au secteur à partir de 2008.

Vu l'incertitude actuelle, Lire et Ecrire pourrait être amené, à très court terme, à prendre des mesures relatives à l'emploi.

³ Voir annexe 1 Répartition des moyens de Lire et Ecrire en Région wallonne entre financements structurels et conjoncturels

assurant le paiement à temps des subsides ou leur préfinancement

Les retards de paiement des subsides par les différents pouvoirs publics mettent en péril la survie des associations en les obligeant à avoir recours à des crédits très onéreux.

A titre d'exemple, en 2006, « le retard de paiement » pour Lire et Ecrire atteignait en moyenne 221 jours, soit plus de 7 mois. Le coût des intérêts que ces retards ont occasionné s'est élevé à près de 60.000 euros (intérêts non éligibles dans le cadre des subsides).

Nous rappelons que les différents pouvoirs publics avaient plusieurs fois promis de mettre fin à ces pratiques et nous réclamons, dès lors, qu'ils tiennent leurs engagements.

En conclusion

Dans le cadre de ses objectifs de développement de l'alphabétisation, Lire et Ecrire interpelle l'ensemble des Ministres wallons concernés sur les points repris ci-dessus en souhaitant :

- des moyens accrus
 - pour la création de formations supplémentaires d'alphabétisation accessibles à tous
 - pour la mise en place de dispositifs territoriaux permanents pour l'alphabétisation
- des pratiques de financement :
 - répondant à une logique structurelle et non pas conjoncturelle
 - offrant une réponse claire sur le financement du secteur à partir de 2008
 - assurant le paiement à temps des subsides ou leur préfinancement

Par ailleurs, Lire et Ecrire souhaite jouer pleinement son rôle d'influence au sein du Comité de pilotage de la Conférence interministérielle sur l'alphabétisation : dans la démarche en cours de simplification et de coordination des dispositifs mis en place par les différents ministères dont relève le secteur, nous voulons apporter l'expérience du terrain afin que les mesures facilitent l'action des opérateurs d'alphabétisation.

Annexe 1

Répartition des moyens de Lire et Ecrire en Région wallonne entre financements structurels et conjoncturels.

La répartition des financements de Lire et Ecrire en Région wallonne peut être globalement et, en extrapolant la situation qui sera celle de 2008, synthétisée de la manière suivante :

1. En 2006, l'ensemble des structures composant Lire et Ecrire en Wallonie, ses régionales et sa coordination on, comptabilisé des produits pour un total de 7,3 millions d'euros.
2. La toute grande majorité de ces produits sont des subsides publics, ce qui s'explique par notre politique d'accès totalement gratuit à toutes nos formations. Ceci explique également la faiblesse de nos fonds propres.
3. 43% des subsides sont accordés par la Région wallonne (entre autres via des APE), 30% par le Forem et 12% par le Fonds social européen (dont une partie a été transférée à la Région wallonne depuis 2007). La Communauté française intervient pour 8% (en sachant cependant que les subsides de la coordination communautaire de Lire et Ecrire ne sont pas repris dans ce total).
4. Si on analyse le type de financement en comparant ce qui est structurel (ce qui relève d'un décret) et ce qui est conjoncturel (lié à des conventions spécifiques ou des appels à projets), on constate qu'en moyenne **38% de nos moyens sont structurels et 62% sont conjoncturels**.
5. Ces constats sont des constats « moyens »; des différences existent entre régionales. Nous observons ainsi une variation oscillant de 34% à 50% des moyens des régionales que nous pouvons considérer comme structurels ; la coordination wallonne n'a, elle, que 16% de moyens structurels.

Tableau : Sources de financement de la coordination et des régionales wallonnes de Lire et Ecrire – chiffres 2006 (La subvention FSE Insertion est déjà transférée à la RW en perspective de 2007).

Sources	Parts relatives		
	Structurel	Conjoncturel	Total
Fédéral	8,75%	0,54%	3,38%
Communauté française	13,60%	4,27%	7,81%
Région wallonne (inclus APE)	77,40%	22,59%	43,39%
Forem (hors APE)	0,00%	47,64%	29,93%
FSE	0,00%	19,83%	12,31%
Autres sources	0,00%	5,13%	3,18%
Total	37,94%	62,06%	100,00%

Si l'on compare les moyens de financement reçus et les besoins d'alphabétisation rencontrés, on peut aisément montrer que notre action répond à des besoins structurels qui malheureusement sont loin de disparaître.

Nous devons par conséquent financer des besoins structurels avec des moyens majoritairement conjoncturels.